

COLLECTION DU DOMAINE PUBLIC

ORESTE ET PYLADE.

MOINAUX, JULES

Saynète — 1881

RÉPLIQUE · TEXTE INTÉGRAL LIBRE & GRATUIT

NOTE D'ÉDITION & DOMAINE PUBLIC

*Cette œuvre dramatique appartient au **Domaine Public** universel. Libre de droits patrimoniaux, elle peut être lue, montée sur scène, imprimée et partagée en toute liberté.*

À propos de cette édition

Conçue pour le travail du comédien et la pratique du plateau, cette édition privilégie la lisibilité et l'aisance de mémorisation :

- **Confort de lecture** : Justification courte au fer à gauche pour alléger l'effort visuel et sécuriser le retour du regard.
- **Distinction immédiate** : Répliques en **Cormorant Garamond** et didascalies en **Inter**, évitant toute confusion à voix haute.
- **Repérage scénique** : Numérotation discrète toutes les 5 lignes et marges aérées de 20 mm pour les annotations de jeu.

L'application Réplique

Cette édition vous est offerte par **Réplique**, l'outil d'apprentissage des textes créé pour les comédiens et les metteurs en scène.

L'application vous accompagne dans l'apprentissage de vos rôles grâce à un parcours progressif (textes à trous, masquage par initiale, récitation au micro) et un **mode Italienne** qui vous donne la réplique au bon tempo, secondé par un souffleur discret en cas d'hésitation.

Répétez vos textes et retrouvez nos éditions sur

www.replique.pro

PERSONNAGES

GARANCIER

8 répliques

LE PRÉVENU

7 répliques

LE PRÉSIDENT

6 répliques

FONDANT

5 répliques

LE NARRATEUR

1 répliques

SOMMAIRE

 Cliquez sur un acte pour y accéder directement

ORESTE ET PYLADE.....	5
------------------------------	----------

ORESTE ET PYLADE.

SCÈNE 1

LE NARRATEUR

On aime à retrouver l'ami. Qu'on a rencontré sous la table, Si nous ne disons pas que Fondant et Garancier s'aimaient comme Castor et Pollux, c'est qu'au rebours de ces deux frères, on ne les voit jamais ensemble. À cela près, du reste, amis depuis le jour où, ivres-morts, ils s'étaient réveillés chez un marchand de vin dans les bras l'un de l'autre.⁵ dit la chanson. Un jour donc, Fondant et Garancier se retrouvaient dans la rue : « Te v'là, me vlà ; allons prendre un verre ! » Ce dont ils avaient, d'ailleurs, autant besoin qu'une rivière a besoin d'eau, exception, faite du Paglion, à qui il ne manque que cela pour qu'on puisse dire qu'il coule à Nice. Étant donné l'état dans lequel étaient nos deux amis avant,¹⁰ de prendre un nouveau verre, on devine sans peine ce qu'ils étaient après, l'avoir pris, accompagné de plusieurs autres. Disons pourtant que Fondant était encore assez solide de la tête pour concevoir l'idée de prendre le porte-monnaie de Garancier et assez solide des jambes pour mettre son plan à exécution. Nous parlons d'après la prévention. Nous¹⁵ verrons tout à l'heure si elle est suffisamment établie. Donc, Fondant est traduit en police correctionnelle pour vol au poivrier. Le poivrier, c'est Garancier, et voici les seuls renseignements que celui-ci peut donner au tribunal : Ayant pris plusieurs consommations, nous deux Fondant, que nous en avons déjà pas mal avant, dont c'est moi qui ai régaté pomme²⁰ lui n'ayant pas rien de rien dans sa poche, je veux tout de même aller à

mon travail qui était donc rue du Mail et qu'il me fait un bout de conduite. Pour lors, en route, nous nous reposons chez plusieurs marchands de vin, si bien qu'arrivé rue Pagevin, j'étais si tellement ivre-mort que Fondant me dépose à l'entrée d'une allée. Pour ce qui est à partir de ce moment-là, je ne me rappelle pas ce qui me tiendrait dans l'oeil ; seulement que je l'ai bien senti tout de même qui farfouillait dans ma poche et que je lui ai même dit : Ce que tu fais là, c'est une saleté à mon égard. Voilà tout ce, que je sais.

25

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Il savait que vous aviez de l'argent ?

30

GARANCIER

C'est sûr et certain comme ayant vu ma monnaie quand j'ai payé les consommations, dont il me restait bien une bonne pièce ronde de 14 francs et 8 sous au moins. Un témoin est entendu : Passant rue Pagevin, dit-il, je vois du monde amassé autour d'un homme ivre, qui était allongé sur le trottoir.

35

GARANCIER *(de sa place)*

C'était moi.

LE TÉMOIN (SE RETOURNANT). —

Ah !... Possible, je ne vous reconnais pas.

GARANCIER

Oui, mais moi, je me reconnais.

LE TÉMOIN

Auprès de lui était celui-ci (le prévenu) qui fouillait l'ivrogne.

GARANCIER (*froissé*)

Ivrogne !

40

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Taisez-vous donc !

LE TÉMOIN

Le pochard, si vous aimez mieux.

GARANCIER

J'aime mieux ça.

LE TÉMOIN

J'interpelle l'individu ; il me répond qu'il est l'ami de l'ivrogne.

GARANCIER

Encore !

45

LE TÉMOIN

Du pochard, pardon, et il ajoute qu'il allait lui chercher une voiture pour le porter chez lui. On lui dit : « Il y a des voitures sur la place des Victoires. » Alors, il y va, je le suis et je le vois qui fait semblant de parler à un cocher.

LE PRÉVENU

Comment, semblant ?

50

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Vous vous expliquerez tout à l'heure.

LE TÉMOIN

De là, il s'en va du côté des Petits-Pères ; alors je l'ai signalé à un sergent de ville qui l'a arrêté.

FONDANT

J'allais place des Petits-Pères pour chercher un autre cocher, vu que sur la place des Victoires... Voilà comme c'est arrivé : étant primo, d'abord, 55
très loin de la rue du Mail ; il y avait loin... heu... Oh ! De là à la rue du Mail il y avait la distance au moins de trente marchands de vin.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Voyons, passons les marchands de vin.

FONDANT

Alors, ça ira plus vite. Finalement que mon ami, arrivé rue Pagevin, ne peut plus aller et qu'il se couche sur le trottoir. Je le pose à l'entrée 60
d'une allée et je vas dans la maison demander un verre d'eau pour mon ami, mais il n'en a pas voulu. Alors, je prends son porte-monnaie dans sa poche, au vu et au su de la société qui était présente.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT *(au témoin précédent)*

Est-ce qu'il prenait le porte-monnaie ostensiblement ?

LE TÉMOIN

Oh ! Parfaitement ; il a même compté ce qu'il y avait dedans. 65

GARANCIER

14 francs 8 sous.

FONDANT

9 francs et 11 sous; c'est donc de là que je vas place des Victoires et que, quand je dis au cocher pourquoi c'était, il me répond qu'il ne veut pas d'ivrognes dans sa voiture.

GARANCIER

Ivrogne !

70

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Mais faites donc taire cet homme !

(Est-ce exact ? Le tribunal, après délibération, n'a pas estimé que la preuve contraire fût suffisamment faite et il a acquitté Fondant de sa tentative de vol sur l'ivrogne... pardon, bon Garancier, sur le pochard.)

FONDANT

Alors tous les autres cochers ayant également récalcitré à emporter mon ami, j'allais donc place des Petits-Pères, quand on m'a arrêté. V'là comme c'est arrivé, qui est un fait réel.